

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS 850 À 858 et 351-4 REMPLAÇANT
ET ABROGEANT DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME ET VISANT
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Avis public est donné à l'effet que, **le 21 mai 2026 à 18 h 30**, en la salle Bois-Joli du Centre aquatique Desjardins, situé au 850, rue Turcot, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement à divers règlements d'urbanisme, lesquels sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ces projets de règlement, lesquels sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville.

Règlements projetés	Règlements abrogés
Règlement de zonage numéro 850	Règlement d'urbanisme numéro 350
Règlement de lotissement numéro 851	
Règlement de construction numéro 852	
Règlement sur les permis et certificats numéro 853	
Règlement sur la démolition d'immeubles numéro 854	Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 260
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 855	Règlement relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500
Règlement sur les projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 856	Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 240
Règlement sur les dérogations mineures numéro 857	Règlement concernant les dérogations mineures numéro 649
Règlement sur les usages conditionnels numéro 858	Règlement sur les usages conditionnels numéro 400
Règlement numéro 351-4 abrogeant le Règlement numéro 351 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)	Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 351

Les règlements projetés auront pour effet de remplacer tous les règlements d'urbanisme afin d'assurer une concordance avec le nouveau Plan d'urbanisme (Règlement numéro 849 relatif au Plan d'urbanisme).

Conformément à l'article 136.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le projet de Règlement de zonage numéro 850 et le projet de Règlement sur les usages conditionnels numéro 858 sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 5 mai 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.
Greffière